

**MAITRE D'OUVRAGE :**

**Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier**

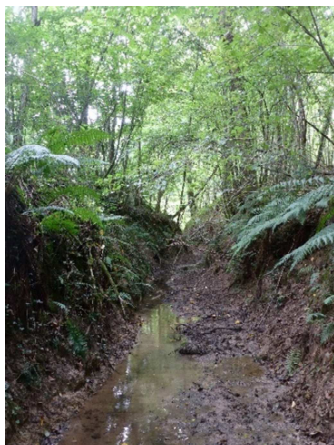
**Mairie – 47180 Lagupie**

*Affaire suivie par Angélique CERISIER & Florent CRAIPEAU*



# **Demande d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (2021 – 2026)**

## **Pièce 1 : Plan de situation**



*Le Médier amont*



*Le Médier en aval Monqauzy*

**Partenaires financiers :**

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

  
AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

  
**Gironde**  
LE DÉPARTEMENT

<b>N° d'affaire</b>	1387	<b>Rédacteur Coordinateur</b>	<b>Volets techniques</b>	<b>Vérificateur</b>	<b>Approbateur</b>
<b>Date de création</b>	01/12/2020	Joseph REVAUD	Joseph REVAUD / Pierre GAUTHIER / Louis BURGUET	Alexandre PIPELIER	Hervé LIEBIG
<b>Version en cours</b>	Vs 2				
<b>Date de mise à jour</b>	10/02/2021				

## ORGANISATION DES PIÈCES JOINTES À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

### 1° Pièces à joindre pour tous les dossiers

<b>PIECE 1</b>	Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet
<b>PIECE 2</b>	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier
<b>PIECE 3</b>	Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain
<b>PIECE 5</b>	Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, l'étude d'incidence proportionnée à l'importance du projet et à son incidence prévisible sur l'environnement
<b>PIECE 6</b>	Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas prévu par l'article R.122-3, la décision correspondante, assortie, le cas échéant, de l'indication par le pétitionnaire des modifications apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé cette décision
<b>PIECE 7</b>	Une note de présentation non technique du projet

### 2° Pièces à joindre à la demande en fonction du projet envisagé

Le projet est concerné par le volet 1 - *Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques*, chapitre V : Lorsqu'il s'agit d'un plan de gestion établi pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien régulier d'un cours d'eau, canal ou plan prévue par l'article L215-15 du code de l'environnement, la demande comprend également :

<b>PIECE 25</b>	La démonstration de la cohérence hydrographique de l'unité d'intervention
<b>PIECE 26</b>	La liste des obstacles naturels ou artificiels potentiels, hors ouvrages permanents, préjudiciables à la sécurité des sports nautiques non motorisés
<b>PIECE 27</b>	Le programme pluriannuel d'interventions
<b>PIECE 35</b>	L'intérêt général ou l'urgence de l'opération

<b>PIECE 36</b>	Le mémoire explicatif de l'intérêt général
<b>PIECE 37</b>	Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux
<b>PIECE 38</b>	La liste des catégories de personnes publiques ou privées, physiques ou morales appelées à participer à ces dépenses

# Table des matières

**1 OBJET DE LA PIECE 1 ..... 6**

## 1 OBJET DE LA PIECE 1

Le document ci-après intègre le dossier de demande d'autorisation et d'enquête publique relatif aux travaux du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG). Cette pièce 1 permet de visualiser l'ensemble des actions et des travaux qui ont été envisagés sur le bassin versant du Médier. Les pièces complémentaires listées, en tête de ce document, permettront d'explicitier la nature de ces interventions et de présenter la démarche globale mise en place pour établir ce PPG.

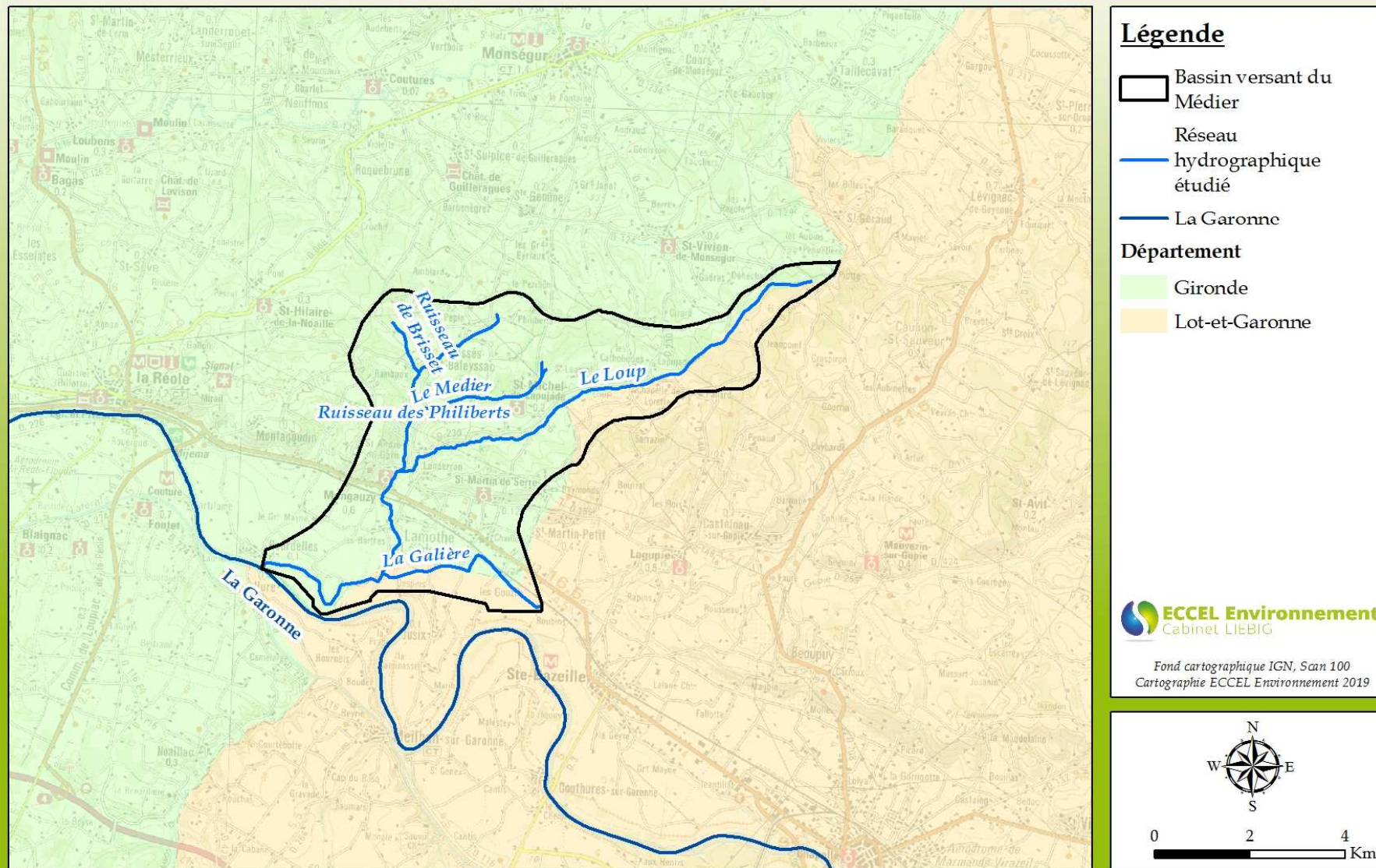
D'un point de vue législatif, cette pièce doit fournir un plan de situation du projet, à l'échelle 1/2500<sup>ème</sup> ou à défaut, au 1/50000<sup>ème</sup>. Pour ce projet, ces échelles ne sont pas adaptées à la taille du bassin versant.

Après échanges avec l'administration, un plan au 1/100000<sup>ème</sup>, en localisant les deux bassins versants est fourni dans cette pièce 1.

Par ailleurs, pour faciliter l'approche cartographique, plusieurs cartographies ont été effectuées en fonction des objectifs opérationnels retenus par les élus. Ces cartographies sont présentées dans la pièce 2 chapitre 3.

## Localisation du bassin versant du Médiar au 1/100 000e

Etude diagnostique du bassin versant du Médiar, des ruisseaux du Paradis, de la Jorle et de leurs affluents



## Localisation du bassin versant de la Jorle et du Paradis au 1/100 000e

Etude diagnostique du bassin versant du Médier, des ruisseaux du Paradis, de la Jorle et de leurs affluents

